



Service du développement territorial
M. David Asséo
Chef de la Section de la mobilité et des transports
2, rue des Moulins

2800 Delémont

Delémont, le 6 février 2019

Consultation concernant le projet de révision des bases légales relatives au stationnement

Monsieur le Chef de section,
Madame, Monsieur,

Le Comité AJC favorable à limiter l'emprise au sol des installations de stationnement rejoint sans conteste votre proposition de modifier le dispositif législatif cantonal pour lutter contre l'étalement des surfaces de stationnement sur les terrains non bâtis et, ce faisant, de protéger les surfaces agricoles du grignotage urbain.

Le projet de révision législative mis en consultation constitue une mise en application de cette motion 1127 acceptée par le Parlement en 2015, sachant que la plupart des cantons ont déjà adapté leurs bases légales dans ce sens.

En vous remerciant de prendre en considération notre avis et de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de section, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Au nom du Comité de l'AJC

Le Président

La Secrétaire

Michel Brahier

Sabine Lachat